



Dossier de surendettement et loi borloo

Par **sandra68**, le **19/12/2011** à **18:38**

Bonjour, j'ai déposé un dossier de surendettement en 2006 il a été gelé plusieurs fois car je n'étais pas solvable !! actuellement je suis aussi sans emploi et mon conjoint touche le chômage encore pour 3 mois environ et nous avons 3 enfants !! la gelée est finie je dois donc refaire un dossier mais je ne suis toujours pas solvable et entre temps pendant la gelée j'ai réglé à peu près pour 2000 euros de dettes et il doit me rester 4000 euros de dette !! pourrai-je faire une demande en demandant à bénéficier de la loi borloo ? j'ai également une autre question au temps où j'ai cumulé mes dettes j'étais seul je n'avais pas de conjoint et j'élevais seule ma fille j'étais très naïve et très vulnérable un commerçant démarcheur est venu chez moi et m'a tellement endormi pour me faire acheter un osmoseur qui valait 1690 euros à crédit et je l'ai pris alors qu'il ne me servait à rien !! maintenant j'ai cette dette à devoir rembourser en plus des autres j'ai surtout été victime d'un abus de faiblesse je pense !! pourriez-vous m'aider dans les démarches que je dois effectuer pour mon dossier de surendettement !!

cordialement, sandra

Par **pat76**, le **20/12/2011** à **17:09**

Bonjour

En ce qui concerne la vente après le démarchage à domicile, je crains qu'il n'y ait prescription pour réclamer.

selon l'article 2224 du Code Civil vous avez 5 ans pour faire une action en justice à compter de la date où l'acte irrégulier a été passé.

A quelle date exacte avez-vous signé le contrat avec le démarcheur?

Vous avez encore l'exemplaire du contrat?